

## Communiqué de presse

### ***Nouveau confinement***

## **La Ville de Saint-Nazaire et son Agglomération mobilisées au service des habitant·es**

***Une période de confinement de l'ensemble de la population française est entrée en vigueur ce vendredi 30 octobre. Elle durera a minima jusqu'au 1er décembre. La Ville de Saint-Nazaire et son Agglomération mobilisent dès à présent l'ensemble des équipes pour accueillir toutes et tous les usagers, dans les meilleures conditions sanitaires et accompagner les commerçant·es et les entreprises du territoire. La Ville et son Agglomération précisent les premières mesures mises en œuvre.***

*«Dans ce combat collectif, la Ville de Saint-Nazaire et la CARENE. Saint-Nazaire Agglomération, garantes des services publics de proximité, seront au rendez-vous en mobilisant l'ensemble des équipes pour accueillir toutes et tous les usagers, avec toute la prudence et les gestes barrières qui s'imposent, mais aussi pour accompagner au mieux de leurs moyens les commerçants et les entreprises qui continuent d'affronter les conséquences économiques de cette crise sanitaire. Dans cette période, j'ai une pensée pour les professions médicales, qui vont être confrontées à une période difficile, ainsi qu'aux plus fragiles de nos concitoyennes et concitoyens.»*

**David Samzun, maire de Saint-Nazaire et président de l'Agglomération**

### **Réactivation de la cellule de crise**

La cellule de crise mise en place au printemps dernier est réactivée depuis jeudi. Elle est composée du maire président, de la première adjointe à la Ville de Saint-Nazaire, du premier vice-président de la CARENE, des élu·es au personnel, à l'éducation et aux finances, des Directeurs généraux des services et des adjoints et adjointes concerné·es, ainsi que des membres du cabinet. Elle se réunira autant que nécessaire pour suivre les évolutions et répondre au mieux aux urgences de la situation.



## **Vie démocratique**

Les conseils municipaux et communautaires continueront d'être organisés, selon des mesures sanitaires adaptées.

### ➤ **Les services au public restant ouverts**

#### **Les accueils municipaux et communautaires**

Les services d'accueil au public de l'Hôtel de Ville (dont l'état civil et l'urbanisme), des mairies annexes, du CCAS et de la CARENE (dont l'accueil des services de l'eau et de l'assainissement) ainsi que l'espace famille restent ouverts selon les modalités et horaires habituels dans le respect strict des consignes sanitaires et continuent d'accueillir le public.

#### **L'État-civil**

- Les mariages continuent à être célébrés, avec un maximum de six personnes conformément aux dispositions gouvernementales.
- Les cimetières restent ouverts.
- Les obsèques pourront se tenir avec un maximum de 30 personnes conformément aux dispositions gouvernementales.
- Les rendez-vous pris pour les passeports et les cartes nationales d'identité sont maintenus.

#### **L'éducation et la petite enfance**

La crise sanitaire impose les règles suivantes :

- Limitation du brassage des enfants.
- Port du masque obligatoire à partir du CP.
- Désinfection renforcée.
- Pour l'ensemble des situations, le protocole sanitaire déjà en place continue à être appliqué.

A noter que :

- L'accueil des enfants nazairiens en périscolaire et la restauration scolaire sont assurés selon les règles sanitaires en vigueur.
- Les centres de loisirs restent ouverts selon les règles sanitaires en vigueur.
- Les crèches municipales et le relais petite enfance restent ouverts. L'accueil occasionnel sera limité pour éviter le brassage entre enfants.

#### **Masques pour enfants**

La Ville de Saint-Nazaire et la CARENE ont d'ores et déjà distribué des masques pour enfants fin mai à l'ensemble des familles (2 par enfant).



Cependant, une commande complémentaire est en cours de manière à pouvoir en fournir de façon plus large à l'ensemble des communes de la CARENE. L'Agglomération proposera à l'ensemble de ses communes de participer à une commande groupée.

### **La solidarité avec les plus démunis**

La Ville s'est assurée du maintien de l'accueil de jour permettant, pour les plus démunis, de déjeuner au restaurant social du « Trait d'union » et d'être accueilli et de petit-déjeuner au « Trait d'union » ainsi qu'à « la Fraternité ». L'État est par ailleurs responsable de la mise à l'abri des personnes sans domicile fixe, des mesures devraient être annoncées la semaine prochaine.

### **Les résidences autonomie pour personnes âgées (gestion CCAS)**

L'accueil fonctionne selon les protocoles sanitaires liés à la crise sanitaire.

### **La collecte des ordures**

Elle est maintenue (bacs jaunes et bleus) dans les conditions habituelles, ainsi que les encombrants. Les déchetteries restent ouvertes.

### **Les marchés**

Tous les marchés de la Ville de Saint-Nazaire restent ouverts. Conformément au décret seuls les commerces autorisés pourront être présents. Pour s'y rendre, il est nécessaire de se munir d'une attestation dérogatoire de déplacement individuel. Des règles sanitaires strictes sont mises en place sur les marchés à partir de ce samedi : sens de circulation partout où c'est possible, signalétique, protection des étals, service par le ou la commerçant.e.

### **La gratuité du stationnement**

Le stationnement sur l'ensemble du territoire de la commune de Saint Nazaire (parcs en enclos et voirie) est gratuit et ce, jusqu'à la fin du confinement. Cette gratuité entre en vigueur à partir de samedi 31 octobre.

### **Les plages, les parcs et les espaces naturels**

Les parcs, les plages et les espaces naturels restent accessibles. Il convient cependant de respecter la règle en vigueur : une sortie d'une heure par jour sera autorisée, dans un périmètre d'un kilomètre autour du domicile. Il faudra, pour cela, se munir d'une attestation de déplacement dérogatoire.



## ➤ **Les équipements fermés**

Certains équipements seront fermés en application des mesures gouvernementales :

- L'ensemble des équipements sportifs (gymnases, piscines, stades, etc.) sont fermés pour tous les usages individuels et associatifs.
- Les lieux associatifs accueillant du public sont fermés, sauf les locaux professionnels des associations dont les salarié-es qui ne télé-travaillent pas.
- L'ensemble des équipements culturels sont fermés au public : Conservatoire, théâtres, lieux d'exposition (Life et Grand Café), Médiathèque (la remise en service d'un système de réservation en ligne pour le prêt des livres est en préparation).
- Le lieu d'accueil enfants/parents « La Bobine » est fermé.

## **Economie : le dispositif d'écoute et de conseil pour les entreprises toujours en place**

La crise sanitaire, inédite dans sa forme et son ampleur, porte en elle les ferments d'une crise économique et sociale qui sera sans doute brutale et dont les conséquences, déjà perceptibles, seront durables.

L'Agglomération de Saint-Nazaire a réagi dès le début de la crise pour accompagner la population dont les plus fragiles et soutenir l'économie du territoire avec des mesures adaptées. Ce soutien financier hors norme, de l'ordre de plusieurs millions d'Euros, s'est poursuivi à l'issue du confinement pour répondre au mieux aux défis du moment. Le plan de soutien mis en place répond à plusieurs orientations dont le soutien au centre-ville, aux commerces et à l'économie.

Depuis la fin de l'été, l'Agglomération de Saint-Nazaire et ses partenaires proposent également un accompagnement sur mesure pour le commerce, l'artisanat et l'entreprise. L'objectif de ce dispositif gratuit : venir concrètement en aide aux commerçant-es, artisan-es, chef-fes d'entreprises affecté-es par la crise économique actuelle avec des réponses et des solutions utiles et personnalisées.

Il s'agit d'un dispositif gratuit, opérationnel et concret : dès la première prise de contact permettant de cerner les besoins, une rencontre avec les experts locaux les plus à même d'apporter des réponses concrètes et rapides est proposé. Avocat-es, expert-es comptables, banquier-es, représentant-es des chambres



consulaires, mandataires judiciaires, juges au Tribunal de Commerce, développeurs économiques... sont toutes et tous mobilisé·es.

Ce dispositif est opéré par la Maison de la création d'entreprises et le Centre d'initiatives locales de Saint-Nazaire (CIL), en partenariat avec la CARENE, l'Association Experts Comptables Loire Océan (E.C.L.O), le Tribunal de commerce, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat, l'Agence régionale de développement économique, Solutions&Co, le Barreau de Saint-Nazaire, la DIRECCTE et la Fédération bancaire française.

***Rendez-vous au 02 49 92 92 01 / [info@cilsn.asso.fr](mailto:info@cilsn.asso.fr)***

